

Installations nucléaires de Saint-Laurent

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant" définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information ».

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur les pages dédiées à l'installation nucléaire/aux installations nucléaires EDF concernée(s) sur le site edf.fr, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossiers de presse, lettre d'information externe hebdomadaire et/ou mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations de Saint-Laurent sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public	Sur demande : Mission communication – Centrale nucléaire de
relatif aux installations nucléaires de base de	Saint-Laurent - CS 60042 - 41220 Saint-Laurent-Nouan - Tél:
Saint-Laurent	02.54.45.84.14 – com-saint-laurent@edf.fr
	ou téléchargeable sur :
	https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2022-
	06/EDF RAPPORT SAINT LAURENT-2021 0.pdf
Rapport environnement pour l'année 2021	Consultable sur : https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2022-
	06/Rapport%20Environnemental%20Annuel%202021%20Saint-
	<u>Laurent.pdf</u>
Dossier de presse	Sur demande : Centrale nucléaire de Saint-Laurent – Service
	Communication - CS 60042 - 41220 Saint-Laurent-Nouan- Tél:
	02.54.45.84.14 – com-saint-laurent@edf.fr
	ou téléchargeable sur :
	https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-
	edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-saint-
	laurent-des-eaux/presentation/fiche_presse_saint-
	laurent 2022.pdf pour Saint-Laurent B - en exploitation
	https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2022-
	03/Fiche%20presse%20Saint-Laurent%20A%202022.pdf pour
	Saint-Laurent A – en déconstruction
Rapport Responsabilité Sociétale de	Consultable sur : https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2022-
l'Entreprise 2021	<u>06/RSE2022 web 0.pdf</u>

Lettre d'information externe	Sur demande : com-saint-laurent@edf.fr et téléchargeable dans la rubrique L'environnement, une préoccupation au quotidien sur : https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-saint-laurent/lexploitation-de-la-centrale-nucleaire-de-saint-laurent
Registres environnementaux	Téléchargeable chaque mois sur : https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-saint-laurent/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-saint-laurent

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

Adresse mail com-saint-laurent@edf.fr

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.